

RESOLUTION N°4

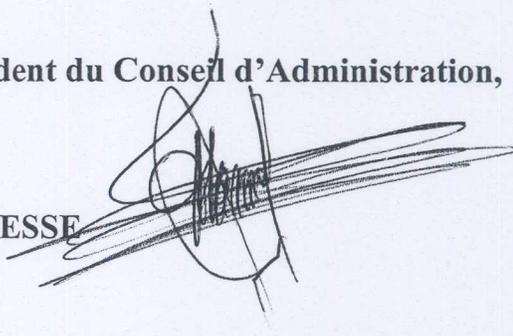
Le Conseil d'Administration, soucieux de rétablir au plus vite l'indépendance, la pleine crédibilité et l'équilibre financier de la BEAC et de permettre une reprise rapide des revues des programmes FMI des pays de la CEMAC, décide à l'unanimité des mesures suivantes :

- le Conseil d'Administration demande à un Comité de réforme des statuts, composé de 7 Administrateurs représentant chaque pays et des Censeurs, de lui soumettre d'ici le 31 juillet 2010 un projet global intégrant toutes les mesures prévues par le plan d'action, en particulier en matière de renforcement des contrôles internes et externes de la Banque ;
- cette réforme des statuts doit également garantir une plus grande indépendance et une totale autonomie de gestion de la BEAC et donner les moyens à ses organes de gouvernance et, notamment au Conseil d'Administration et au Gouverneur d'exercer pleinement leurs attributions respectives ;
- le Conseil d'Administration demande qu'un budget 2010 rectificatif de fonctionnement et d'investissement, fondé sur des hypothèses réalistes de revenus de la Banque compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêt, lui soit soumis d'ici le 31 juillet 2010, de manière à rétablir au plus vite l'équilibre financier de la Banque. Ce budget devra prévoir une stabilisation des dépenses de fonctionnement au niveau de 2009 ainsi qu'un gel des investissements immobiliers pour les chantiers qui n'ont pas démarré ;
- le Conseil d'Administration décide que le Comité des Rémunérations devra, en étroite concertation avec les Censeurs, lui soumettre d'ici le 31 juillet 2010 des propositions sur la rémunération et les avantages accordés à l'ensemble des membres du Gouvernement de la Banque ainsi qu'aux autres organes de décision et de contrôle, permettant d'en réduire significativement le coût global ;
- le Conseil d'Administration encourage le Gouvernement de la Banque à améliorer le fonctionnement et la productivité de la BEAC et à tirer les conséquences de l'introduction du principe de rotation au niveau du Gouvernement de la Banque, dans un esprit communautaire, sur l'organisation de l'institution.

La présente résolution sera publiée sur le site internet de la BEAC et portée à la connaissance du Comité Ministériel du 25 juin 2010 ainsi que des services du FMI.

Le Président du Conseil d'Administration,

Albert BESSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Albert Besse', written over the printed name. The signature is stylized with several loops and horizontal strokes.